



Le difficile combat des agriculteurs bio contre les pesticides

[Planète](#) \ [Rio+20](#) \ [Agriculture](#)

Publié le 27-02-2014

Partagez :  



Le nouveau label Bee Friendly identifie les produits qui respectent les abeilles Bee Friendly

Alors que le salon de l'agriculture se déroule à Paris jusqu'au 2 mars, la filière biologique continue son combat pour se faire une place dans le paysage français. La bataille est âpre : tandis qu'un viticulteur bio de Beaune est à la barre du tribunal pour avoir refusé de traiter ses vignes avec un insecticide, les associations pro-pesticides font du lobbying pour expliquer « qu'elles sauvent les fruits et légumes ».

Valoriser les produits sans pesticides

Pour obtenir le soutien des consommateurs, les agriculteurs qui militent contre les pesticides s'organisent. Dans le cadre du salon de l'agriculture, un nouveau label bio a vu le jour. « [Bee Friendly](#) », créé par l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française), l'UNAAPI (Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani) et l'EPBA (European Professional Beekeepers Association). Il est revendiqué par des agriculteurs qui respectent le bien-être des pollinisateurs. Pour l'instant, le label couvre deux secteurs : les fruits et légumes, et les produits laitiers. Le cahier des charges comprend 27 critères mesurables sur les pratiques agricoles respectant les plantes pollinisatrices, la non utilisation d'insecticides et d'OGM, la traçabilité ou encore les partenariats avec des apiculteurs.

Choisir le bio est un combat comme peut en témoigner Emmanuel Giboulot. Ce viticulteur bio s'est retrouvé à la barre du tribunal correctionnel de Dijon le 24 février. Son tort ? Avoir refusé de traiter ses dix hectares de cépages exploités à Beaune afin de les protéger de la flavescence, une maladie contagieuse pour la vigne qui s'est répandue dans le département de la Côte-d'Or en 2013. L'affaire, très médiatisée, révèle les difficultés pour les agriculteurs biologiques de développer leur modèle. « *J'espère que cette situation va permettre au monde viticole d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement (...) Il faut que la profession entende qu'il y a une autre voie que d'épandre des produits dangereux pour la santé* », indique Emmanuel Giboulot dans un [article du Monde](#) du 24 février. Dans son combat, le vigneron spécialisé en [biodynamie](#) a pu compter sur le soutien de plus d'un millier de personnes, venues le soutenir lors de sa comparution. Dans le même temps, des réseaux de soutien virtuels s'organisaient, et sur Facebook un page baptisée « [Soutien à Emmanuel Giboulot](#) » comptait déjà plus de 117 000 personnes le 27 février. Le jugement sera prononcé en avril, le procureur n'a requis d'une amende de 1 000 euros dont la moitié avec sursis mais ce procès met en lumière les résistances dans un pays dominé par [l'agriculture intensive](#).

Faire face à la propagande

Dernière attaque en règle : le 27 février, l'association Forum Phyto a publié une étude d'impact sur les fruits et légumes, dont le but est de montrer que les producteurs qui n'utilisent pas de pesticides pour protéger leurs cultures des maladies et

ravageurs, perdent des millions d'euros chaque année. « Sauvons les fruits et légumes de France », un collectif de producteurs favorables aux pesticides, a profité de cette étude pour alerter une nouvelle fois les pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir le droit d'usage des produits phytosanitaires. Dans la bataille acharnée que se livrent les «anti» et les «pro» pesticides, ces derniers ont d'ailleurs gagné une première bataille, puisque la [loi d'avenir sur l'agriculture](#) ne prévoit pas de limiter leur usage.